

Titre de la formation	BP JEPS APT Spécialités « Educateur Sportif, Mention « Activités Physiques pour Tous »
Référence France Compétences	Cette formation BPJEPS APT est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 37191 et permet d'obtenir un titre de niveau 4 Organisme certificateur : Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques Date d'échéance de l'enregistrement : 01-03-2028
Publics cibles	Toute personne âgée de plus de 18 ans qui souhaite obtenir un Brevet Professionnel pour devenir « Educateur sportif » mention « activités physiques pour tous ».
Nombre de participants par promotion	Un groupe de 25 personnes maximum
Prérequis et admission	Prérequis - Être titulaire de l'une des attestations de réussite à la formation relative au secourisme suivantes : "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) ou "certificat de sauveteur secouriste du travail" (SST) en cours de validité ou équivalent - Avoir passé les Tests d'Exigences préalables à l'entrée en formation professionnelle et fournir une attestation de réussite - Pour s'inscrire au TEP en île de France, cliquez ici - En savoir + sur les épreuves TEP des BPJEPS consultez notre blog Conditions d'admission - Être âgé de 18 ans minimum dans l'année de formation - Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité - Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. - Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté
Positionnement	Le positionnement est réalisé lors d'un entretien oral avec le responsable ou la coordinatrice pédagogique. Il permet de vérifier l'adéquation du projet professionnel du candidat avec la formation et de le situer par rapport aux objectifs visés et d'établir un Plan Individuel de Formation (PIF).
Objectifs pédagogiques	<i>A l'issue de cette formation, l'apprenant sera capable de :</i> - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous - Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Programme de la formation	Le programme du BPJEPS APT se décline en 4 unités de compétences (UC) : • UC1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure • UC 2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure • UC 3 - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités physiques pour tous • UC 4 - Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage. Le détail du programme de la formation est décrit dans le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation est accessible ici
Durée de formation	Durée en heure : 602h réparties sur une durée de 12 mois La formation est découpée en périodes qui permettent d'aborder progressivement les activités et compétences du programme consacrées aux domaines de connaissances, aux domaines d'activités sportives et à la préparation aux certifications. Ces périodes de formation sont rythmées sur le calendrier des vacances scolaires. Rythme d'alternance : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise (hors vacances scolaires durant lesquelles le stagiaire est en entreprise)
Lieu de la formation	En île de France (lieux de formation différents selon les dates de rentrées)
Méthodes et moyens pédagogiques	Modalités pédagogiques : formation réalisée en présentiel proposant une approche théorique et pratique sur des activités pédagogiques et sportives. Méthodes pédagogiques diversifiées actives et participatives pour favoriser les échanges et la pratique.
Modalités de suivi et d'évaluation de la formation	L'évaluation formative est réalisée durant les séquences pédagogiques mises en place sur le terrain à travers l'analyse des pratiques réalisées par les stagiaires et guidée par le formateur. Les notions théoriques du programme sont évaluées à chaque période de formation à travers la rédaction progressive des dossiers préparatoires aux épreuves certificatives.
Modalités certificatives	Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions suivantes : • Production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation en activités physiques pour tous qui fait l'objet d'une soutenance orale suivie d'un entretien. • Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la première famille d'activités physiques choisie parmi : activités physiques d'entretien corporel, activités physiques et jeux d'opposition ou activités physiques en espace naturel, suivie d'une soutenance et d'un entretien. • Conduite d'une séance d'apprentissage issue d'un document produit par le candidat comprenant un cycle d'apprentissage portant sur la deuxième famille d'activités physiques choisie suivie d'une soutenance et d'un entretien. • Conduite d'une séance d'animation en mobilisant les techniques de la troisième famille d'activités physiques qui fait l'objet d'une soutenance et d'un entretien.

	La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.
Encadrement pédagogique	Responsable pédagogique de la formation : Olivier DUCHON Coordinatrices/eurs pédagogiques : voir le descriptif de l'équipe pédagogique sur notre site internet Conseillère en Insertion Professionnelle : Cécile Karafka
Modalités d'inscription et délais d'accès	• Sur dossier d'inscription accessible en ligne jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la formation et sous réserve d'avoir fourni un dossier complet le jour de la rentrée selon les prérequis définis. • Participer à un entretien préalable à l'entrée en formation • Conclure un contrat de travail prévoyant une alternance ou obtenir un financement de la formation
Conditions tarifaires et financement	Cette formation est accessible par divers financements et notamment : – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation – Aides régionales ou Pôle emploi – Financement personnel ou CPF – Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) – Projet de Transitions Professionnelles <i>Le principe de la gratuité s'applique pour le stagiaire et son représentant légal dans le cadre de la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)</i> <i>Le coût des frais pédagogiques (hors financements externes est de : 602h x 12,5€ soit 7525€</i> <i>Pour plus de précisions, nous consulter</i>
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap. Référente handicap : Cécile KARAFKA – c.karafka@trans-faire.fr
Poursuite ou passerelles possibles après la formation	Passerelles : les UC1 et UC2 du BP JEPS APT sont capitalisables pour tous les BP JEPS Poursuite : le BP JEPS APT est le niveau le plus élevé de la branche animation sport. <i>Il existe une possibilité de poursuivre son parcours de formation en DE JEPS et/ou DES JEPS « Perfectionnement sportif » ou « animation socio-culturelle » (accessibles selon des pré-requis spécifiques)</i>
Secteur d'activités et types d'emplois	Secteurs d'activités : Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ;
- d'associations, notamment sportives ;
- d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il peut aussi intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » exerce le métier d'éducateur d'activités physiques ou sportives ou plurivalent.